

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 31 juillet 2009 portant désignation d'une personne qualifiée admise à assister aux séances du conseil d'administration

NOR : SASS0930779A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 766-5 et R. 766-6,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Élise GANEM, responsable du département des relations internationales et de la coordination à la Caisse nationale d'assurance vieillesse, est désignée en tant que personne qualifiée admise à assister aux séances du conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger.

Article final

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 31 juillet 2009.

Pour les ministres et par délégation :
*Le chef de service adjoint
au directeur de la sécurité sociale,*
J.-L. REY